



Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs membres du CSA

L'installation de ce nouveau CSA est particulière car elle achève la mise en place de la loi de TFP qui a dégradé les conditions du dialogue social dans l'Éducation Nationale. Les résultats des élections professionnelles dans notre académie ont placé la FSU en tête qui reste majoritaire avec 4 sièges et nous remercions tou·tes les collègues qui nous font confiance pour les représenter dans les instances. Néanmoins, il est indispensable de revenir sur l'organisation des élections, selon les chiffres publiés sur le site de l'Académie, seuls 27892 agent·es ont voté soit 35,04 % des personnels contre 37,18 % en 2018 et cela doit nous interroger.

La FSU dénonce, depuis 2011, le recours au vote électronique qui est une solution catastrophique pour la démocratie. Les nombreux dysfonctionnements que nous avons relevés cette année démontrent à nouveau que le vote est synonyme d'une course d'obstacles qui a empêché un bon nombre de nos collègues de voter. Sans revenir sur la gestion ministérielle de ces élections, nous avons pu constater dans l'académie de Créteil de nombreuses défaillances avant et durant le vote : listes électorales incomplètes, difficultés d'accéder à l'espace de vote et aux boîtes mail académiques, distribution des notices de vote aléatoire voir inexistante, disparition de la liste d'émargement après avoir voté, certain·es collègues ne recevant aucun accusé de réception ou d'autres jusqu'à 12, impossibilité d'accéder à l'espace de vote durant plusieurs heures, procédure de réassort kafkaïenne et menace d'interdire aux représentant·es syndicaux l'entrée dans les établissements durant la période de vote.

Cette séquence électorale a une fois de plus viré au fiasco, le ministère en porte la responsabilité en persistant dans le vote électronique. La FSU demande le retour du quorum, seul moyen de garantir l'implication de l'ensemble de l'administration dans l'organisation du vote ainsi que le retour du vote à l'urne et sur le lieu de travail.

Les AESH, alors qu'elles et ils ont été particulièrement nombreuses et nombreux à ne pas pouvoir exprimer leur vote, se sont malgré tout fortement mobilisé·es. Elles et ils ont très largement porté leurs suffrages dans les CCP sur les candidatures de la FSU et des organisations syndicales qui, comme elle, revendiquent la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, une grille de ce même niveau et la suppression des PIAL. La FSU est déterminée à tout faire pour gagner vraiment sur ces revendications.

Vous remerciez, dans le CP post-électoral, Monsieur le Recteur, la qualité du dialogue social avec les organisations syndicales durant la période électorale. L'implication de la FSU a été, en effet, importante durant ces élections pour venir en aide aux nombreux agent·es dans la difficulté et pour vous faire remonter les dysfonctionnements que nous remarquons grâce à nos militant·es présent·es sur le terrain mais nous n'avons eu que très peu de réponses à nos remarques. Nous déplorons, en fait, au-delà des élections professionnelles, une dégradation générale du dialogue social avec le rectorat. La disparition de compétences

essentielles des commissions paritaires notamment pour les actes relatifs aux carrières (mutations, promotions, avancements) a réduit ce dialogue à une peau de chagrin. Les instances sont certes convoquées, des GT organisés mais, dans la plupart des cas, cela n'aboutit pas à de réels échanges pour améliorer les conditions de travail et d'apprentissage et il n'y a jamais de compte rendu ou à minima de relevé de décision de ces GT.

La FSU a largement critiqué les nouvelles instances que nous mettons en place aujourd'hui, la fusion des CT et CHSCT est toujours, selon nous, un choix politique qui n'a pour seul objectif d'amoinrir le dialogue social entre les organisations syndicales et l'administration voire à discréditer les représentant·es. Pour autant, les élu·es de la FSU siègeront pour défendre les mandats pour lesquels iels ont été choisis : la défense des personnels et d'un service public d'éducation égalitaire et émancipateur qui ne soit pas piloté par des logiques neo-libérales à coups de management autoritaire et de tableaux excel pour économiser toujours plus de postes.

Lors de la précédente mandature, nous n'avons cessé de dénoncer la dégradation des conditions de travail en insistant sur l'augmentation toujours plus importante des effectifs, l'inefficacité des réformes, la multiplication des évaluations, les injonctions contradictoires, la souffrance au travail qui s'accroît toujours plus et qui n'est pas reconnue. Nous aurions aimé être plus entendu·es et ne pas devenir des oiseaux de mauvaise augure en expliquant que nos métiers de l'Education Nationale finiront par ne plus attirer. Aujourd'hui, cette crise de recrutement liée à une revalorisation quasi inexistante aggravée par une inflation galopante et à des conditions de travail devenues inacceptables n'est plus remise en cause. Les inscriptions aux concours pour 2023 n'ont pas connu le bon attendu par un « choc d'attractivité » promis par le ministre Pap Ndiaye. Le bilan depuis 2017 est alarmant : en moyenne 40 % d'inscrit·es en moins pour le Second Degré avec de tristes records pour certaines matières : -58,5 % en Allemand par exemple. Le nombre d'inscrit·es aux CRPE externes, internes et 3ème concours serait de 61 561 candidat·es, soit une hausse de 10,2 % par rapport à 2022. Cependant, la perte de 45 % des inscriptions entre 2021 et 2022 doit nous faire relativiser cette "hausse". Le nombre d'inscrit·es aux différents CRPE ne fait que confirmer l'enracinement du manque d'attractivité des métiers de l'enseignement. D'autant que l'écart important entre le nombre d'inscrit·es aux épreuves et le nombre réel de présent·es laisse à craindre que certaines académies se retrouvent une nouvelle fois avec plus de postes que de candidat·es.

Ainsi, comme chacune des sessions depuis 2013, **le CRPE 2023 ne fera pas le plein**. Pour mémoire, le nombre de postes non pourvus à l'issue du CRPE 2022 était de 2 156 postes (auquel il faut ajouter 286 postes non pourvus au concours supplémentaire de Créteil, ce qui n'était jamais arrivé !). **La perte cumulée depuis 2013 est de 7 959 postes !** Quant aux enseignant·es chargés de direction, rien de nouveau dans la gestion ministérielle toujours aussi cynique en maniant d'un côté le législatif (rappelons que la Loi Rilhac est rejetée très majoritairement par les collègues et notre syndicat, sans aucune amélioration réelle à part des bribes de décharge supplémentaires ça et là) et de l'autre le bâton : après avoir subit les protocoles de dernières minutes de M.Blanquer et tenu les écoles à flot pendant toute la durée de la pandémie, voilà maintenant la veille des congés scolaires de fin d'année, le "protocole énergie" ou manque d'énergies plutôt! Un document sûrement réfléchi bien en amont par des gens haut placés... qui n'ont absolument aucune connaissance du fonctionnement d'une école et du statut de l'ensemble des chargés de direction des écoles. Petit florilège non exhaustif :

- confirmation de l'information de fermeture à 17h la veille (les classes finissent en général à 16h30)
- transmission de l'information par mail aux familles après 17h pour le lendemain matin (ce qui suppose que toutes les familles 1- aient une adresse mail 2- l'aient transmise à l'école 3- puissent la consulter 4- pensent à la consulter tous les soirs après 17h durant toute la période de chauffe)
- accueil des enfants de "personnels prioritaires" sans que les enseignants soient sur cette liste

Mais au-delà de ces désagréments et même du fait que des délestages puissent être envisagés dans les écoles ce qui est et reste totalement ahurissant, aucune réflexion ne semble avoir menée en lien avec la réalité de ce que vivent trop de nos élèves dans nos territoires : ceux qui sont mal logés et qui auront froid chez eux, en plus de ne pouvoir accéder aux apprentissages dans les conditions de la classe, ceux qui vivent en squat/en hôtel social voire à la rue et pour qui l'école est un lieu de réconfort et d'apaisement, ceux qui subissent de mauvais traitements, des violences intra-familiales voire des violences sexuelles qui grâce à l'école ont quelques heures de vie d'enfant... Encore une fois, cette décision montre la déconnexion totale et honteuse de notre administration envers la réalité vécue par ces enfants, nos élèves, pour qui la République bafoue pourtant déjà tant de droits. Pour toutes ces raisons, nous opposons fermement à cette décision du gouvernement : aucun délestage ne doit avoir lieu sur des secteurs où des écoles sont implantées!

Nous faisons le voeu, pour cette nouvelle mandature en début d'année civile, qu'un réel dialogue social se mette en place mais les récentes annonces gouvernementales nous font craindre le pire. Les décisions, à propos du budget de l'Education Nationale, prises en utilisant l'article 49.3 démontre que les dirigeants ne souhaitent pas investir dans l'éducation. A l'échelle nationale, 481 emplois vont être supprimés dans les collèges et les lycées l'an prochain ; depuis 6 ans, 8381 l'ont été alors que les effectifs ont augmenté. Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu de GT sur la carte de formation des LGT et l'offre en langue vivante, cela n'étant pas discuté au niveau de CSA région, il n'y a plus de lieu où nous pouvons échanger sur ces questions. Les proviseurs semblent avoir eu leur structures prévisionnelles, sans que nous soyons informés de ce qui a été prévu lors de cette première étape.

Au niveau de premier degré, le Ministère a présenté lors du Comité Technique Ministériel du mardi 13 décembre la répartition des moyens à la rentrée 2023. Sur les 1117 suppressions de postes actées, 450 seront "compensées" par les stagiaires dans les classes à la rentrée. En parallèle, ce sont 134 postes qui seront fléchés pour le plan autisme. Ce sont donc 801 moyens d'enseignement qui manqueront devant élèves à la rentrée 2023 devant les classes ordinaires. La dotation académique sera seulement de 65 postes pour répondre aux priorités ministérielles : finalisation du plafonnement à 24 élèves par classe en GS, CP et CE1, poursuite des dédoublement en GS en éducation prioritaire, création d'ULIS. Alors que la démographie est en baisse, le ministère ne saisit pas l'occasion pour commencer à résoudre les difficultés rencontrées sur le terrain comme les remplacements ou le manque de postes d'enseignants spécialisés en RASED. Dans notre académie, il est prévu une augmentation de 70 postes dans le second degré pour une hausse des effectifs de 0,35 %. Une fois de plus le compte n'y est pas, il faudrait une augmentation de près de 300 postes pour respecter au minimum l'augmentation du nombre d'élèves. Qu'en est-il des infirmières, AESH, AED, assistantes sociales, agent·es administratifs/ves ? Leur nombre va-t-il augmenter de 0,35% ? Une fois de plus, les élèves de l'académie de Créteil n'ont même pas ce qu'ils devraient avoir et les effectifs par classe seront encore plus lourds. La FSU dénonce cette carte scolaire de renoncement. Elle exige un plan d'urgence pour l'école qui passe par un fort engagement budgétaire pour ouvrir d'autres perspectives que celles annoncées.

Le 22 décembre, la DEPP, service statistique de l'Education Nationale, a publié un rapport « l'Europe et l'éducation en chiffre » dans lequel le ministère reconnaissait que la France est la championne d'Europe des effectifs par classe et du temps de travail des enseignant·es avec en moyenne en primaire 2,8 élèves en plus par classe et un temps de 21,6 % en plus devant les élèves dans le premier degré et 4,7 élèves en plus et 9,3 % de travail supplémentaire dans le secondaire. Quand le ministère va-t-il enfin réagir face à cette situation ? Le rôle du rectorat de Créteil est également de remonter ce que nous évoquons dans les instances, les personnels qui travaillent, sur le terrain, au plus près des élèves doivent être entendus. C'est pour toutes ces

raisons que la FSU appelle à la grève dans l'Education le 17 janvier 2023.

Les premières annonces sur la réforme des retraites ne sont pas rassurantes non plus : qui voudrait ici travailler jusqu'à 65 ans alors que le COR reconnaît que cela n'est pas nécessaire ? L'objectif du gouvernement, purement idéologique, est de nous faire travailler encore plus pour subvenir à des besoins qui ne relèvent pas des retraites comme la santé ou l'éducation. D'autres moyens de financement existent : 160 milliards d'euros sont reversés aux entreprises chaque année sans aucun contrôle, entre 80 et 100 milliards d'euros sont perdus dans la fraude fiscale et nous devrions travailler encore plus ! Il en est hors de question, la FSU mobilisera activement les collègues contre cette réforme si ces annonces sont confirmées le 10 janvier, dans le cadre unitaire le plus large possible.

Nous voudrions, enfin, profiter de cette déclaration pour alerter le rectorat sur le nombre croissant de situations problématiques voire de conflits entre personnels de direction et enseignant·es dans le second degré. Après le lycée Mozart du Blanc-Mesnil, le collège P Eluard de Bonneuil, le collège de Chessy, c'est au tour du collège F Flagon de Valenton de faire parler de lui (et la liste est en train de s'allonger). Nous voulons rappeler ici que ces situations ne sont pas le fait d'une « bande de quelques collègues gauchistes isolé·es dans les établissements » comme nous l'entendons trop souvent. Dans ces 4 établissements, les personnels connaissent une souffrance reconnue par des visites de CHS ou des enquêtes administratives, ils et elles ont respecté toutes les étapes du dialogue social en participant aux différentes enquêtes et en demandant des audiences. Ils et elles se sentent abandonné.e.s et peu écouté·es par la hiérarchie. Le management autoritaire dans certains établissements doit être reconnu et combattu par toutes et tous pour que la sérénité revienne dans les équipes. La FSU poursuit son travail d'information auprès de tous ses syndiqué·es pour apprendre à reconnaître les situations de management toxique et à les dénoncer. Nous demandons que la future FS se saisisse de ces situations qui relèvent de ses compétences.

Ministre déléguée Carole Grandjean essaie de démanteler les lycées professionnels à coup d'expérimentations de terrain malgré la contestation et l'échec de la communication organisée au plus haut sommet de l'État.

La montée dans l'opinion publique d'une interrogation de plus en plus forte quant aux orientations prises pour 1/3 de la jeunesse lycéenne confirme le bien-fondé de la mobilisation des personnels contre le projet de réforme des lycées professionnels voulu par E.Macron.

Les expérimentations s'imposent aux établissements à marche forcée dans le cadre du CNR, et révèlent la volonté de la ministre d'augmenter les PFMP et de déréglementer l'organisation pédagogique des EPLE. A terme, les grilles horaires disciplinaires nationales pourraient disparaître, brisant ainsi l'égalité entre les candidat·es scolaires dans la préparation et la réussite aux examens.

La FSU réaffirme ici qu'elle mettra tout en œuvre dans l'unité la plus large pour obtenir l'abandon de ce projet. Il est irresponsable de continuer d'affaiblir de la sorte une partie du second degré dont le rôle social est majeur pour notre société.

Nous vous alertons enfin sur la situation de l'EPS dans le second degré. La crise sanitaire a mis en évidence le besoin accru d'activité physique pour nos élèves. Cette activité doit se faire dans le cadre de l'école, par les enseignants d'EPS. Nous revendiquons un besoin de 4h d'EPS pour tous les collégiens.

De plus l'enseignement de la natation sur l'académie de Créteil est catastrophique. Sans parler des difficultés liées aux installations sportives, votre politique académique repose dans une grande majorité sur le volontariat des enseignants lorsqu'ils sont payés en HSE. Alors que cet enseignement est une priorité nationale, nous ne pouvons que constater l'écart à Créteil entre les ambitions affichées et la précarité de son enseignement.

Concernant le Règlement intérieur :

Nous avons bien noté qu'il s'agit d'un règlement provisoire, l'installation de la FS étant nécessaire à l'élaboration du règlement. Nous vous proposerons des modifications lors de son examen lors de ce CSA qui pourront être repris dans le RI définitif et être discutés lors du GT de début février sur certains points : le rôle des suppléant·es dans les instances (invitation, envoi des documents), les délais de convocation et d'envoi des documents ainsi que la rédaction et publication systématique des CV. Nous le préciserons lors de l'examen des articles concernés.